

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Le conseil municipal d'Autouillet s'est réuni en séance publique ordinaire le 13 juin 2017 à 20H30 sous la présidence de Madame Françoise LÉNARD, Maire

Étaient présents : Françoise LENARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Nathalie GARNIER, Laura GODEFROY, Diane MOULE de la RAITRIE, Denis WURTZER

Absent excusé : Geoffrey LECLERCQ

Secrétaire de séance : Laura GODEFROY ;

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX COMMUNES RURALES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire concernant la réfection d'une partie du toit de la Maison du Village ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** l'avant-projet de la réfection d'une partie du toit de la Maison du Village pour un montant de 7 272,73 € HT soit 8 000,00 € TTC.
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Communes Rurales auprès du Conseil Départemental des Yvelines.
- **S'ENGAGE** à financer les travaux de la façon suivante :

Fonds de Soutien aux Communes Rurales du CD 78	5 818,18 €
Fonds propres de la Commune (20 % du HT + TVA)	2 181,82 €
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, en section d'investissement, chap. 21 article 2131.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

APPROBATION DES PROJETS DE ZONAGE EAUX USEES-EAUX PLUVIALES

Vu l'article L2224-10 du CGCT imposant aux communes de délimiter et approuver leur zonage d'assainissement comprenant :

- Les eaux usées (les zones d'assainissement collectif avec collecte des eaux usées, stockage et épuration ainsi que les zones d'assainissement non collectif) ;
- Les eaux pluviales (les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement).

Considérant qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement dans le cadre de la réactualisation du Schéma Départemental d'Assainissement (SDA),

En application de la loi 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et du règlement du SAGE de la MAULDRE approuvé par arrêté préfectoral le 10/08/2015

Considérant la nécessité d'établir un plan de zonage d'assainissement pour assurer une comptabilité avec le PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales,

Considérant que ce projet doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT et avant approbation définitive

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales avant la validation définitive par enquête publique.

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017/2018

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, compte tenu de la hausse des taxes locales, de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2017/2018 conformément aux tarifs joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 seront appliqués selon le tableau ci-joint.

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017/2018

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, compte tenu de la très faible hausse des prix du repas de cantine appliquée par la société Yvelines Restauration en charge de la fourniture des repas pour la cantine d'Autouillet, de maintenir le tarif du repas de la cantine scolaire à 4,40 € pour l'année scolaire 2017/2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir le tarif de la cantine scolaire au prix de 4,40 € pour l'année scolaire 2017/2018.

PLANIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2017/2018

Suite à l'élection du nouveau Président qui proposait, dans son programme, le retour à la semaine de 4 jours, aucune démarche n'est à ce jour officielle.

Ainsi, compte tenu des engagements pris auprès des intervenants et de la qualité des activités proposées aux élèves d'Autouillet, Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir les activités suivantes selon le tableau joint :

- 3h00 le jeudi après-midi en demi-groupe
- Anglais/Bibliothèque
- Initiation à la pratique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de planifier les Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018 selon le tableau joint.

PARTICIPATION FINANCIERES DES PARENTS AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Considérant que la planification des nouvelles activités périscolaires adoptée par le conseil municipal nécessite l'intervention de plusieurs intervenants ;

Considérant le coût engendré par ces activités pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le montant de la participation parentale aux nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir la participation financière des parents d'élèves aux nouvelles activités périscolaires d'un montant de 120 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018.
- **DECIDE** que cette participation pourra être réglée en une fois en septembre ou en deux fois, en septembre et en janvier.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES INTERVENANTS AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

La planification des nouvelles activités périscolaires adoptée par le conseil municipal nécessite l'intervention de plusieurs intervenants ;

Il convient de renouveler les contrats desdits intervenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler les contrats des intervenants aux nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le renouvellement des contrats desdits intervenants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une étude a été effectuée par un parent d'élèves sur l'ouverture du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. En attente des résultats.
- Demandes de subvention : une demande de subvention au titre de la DETR 2017 a été demandée pour la réalisation des travaux de la cour de l'école et de l'intérieur de la Mairie. L'examen des dossiers aura lieu fin juin pour une réponse début juillet.
La subvention au titre du triennal de voirie 2016-2019 a été accordée pour les travaux supplémentaires de réfection de la Route d'Auteuil pour un montant de 35 443,00 €.
- Un contrat de 2 semaines du 27/06 au 07/07/2017 va être signé avec M. Nathan RICHEZ pour des travaux de peinture.
- Une demande de dérogation scolaire a été demandée par M. et Mme TOUBI afin que leurs enfants soient scolarisés dans la commune de leur lieu de travail. Aucune dérogation n'est accordée.
- Fête de fin d'année scolaire le 24 juin 2017 en matinée à la salle intercommunale Auteuil-Autuillet suivie en soirée de la Saint-Jean à compter de 19h30 sur le stade. Un orchestre est prévu.
- Fête du Village le 9 septembre 2017 : il convient de choisir le plat que le traiteur préparera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à